



RTA NÉGOCIATIONS

Du 4 février 2014

AGIR !!!

Mardi 4 février, se tenait la Réunion Technique d'Approfondissement sur la négociation.

A l'ordre du jour était fixée la déclinaison pratique des accords de Bercy à la DGFIP. Sur la base de fiches synthétiques, la Direction Générale avait organisé les travaux en plusieurs temps visant tout d'abord à identifier la méthode qui pourrait être retenue puis le ciblage de thèmes qui pourraient faire l'objet de négociations.

Pour la CGT Finances Publiques, les choses sont très claires. En premier lieu, nous avons indiqué que la première des urgences visait à entamer un processus de négociations sur les exigences figurant dans la plate-forme revendicative unitaire.

Même si certains de ces points tels que l'emploi ou l'indiciaire restent conditionnés aux choix politiques et orientations budgétaires, cela ne saurait en aucune manière affranchir le Directeur Général de ses responsabilités sociales.

Celles-ci doivent commencer à s'exercer par l'acceptation de l'état des lieux général et contradictoire revendiqué par les organisations syndicales.

Elles doivent se poursuivre par la clarté sur les intentions réelles du Directeur Général à l'égard d'une série d'engagements pris par son prédécesseur, notamment sur la non application de la PFR, remise au goût du jour sous l'acronyme RIFSEEP (programmée en 2017 pour notre administration).

Il est à noter que la DG nous a signifié que la modulation des rémunérations ne s'appliquerait pas pour les catégories C, B et A. En revanche, la contrepartie serait sa possible généralisation pour les catégories supérieures. A ce stade, nous ne connaissons ni les grades concernés ni la nature exacte des projets.

Elles doivent se prolonger sur un éclaircissement précis des impacts de l'inter ministérialité sur nos droits et garanties statutaires.

Pour la CGT Finances Publiques, les processus de négociations envisagés ne sauraient en aucune manière servir de béquille à la démarche stratégique. Ils doivent être engagés à l'initiative des représentants des personnels et sur la base des revendications des agents.

Elles ne pourraient en aucune manière servir de prétexte à l'administration pour intégrer les syndicats à une démarche d'accompagnement des projets liquidateurs à l'œuvre et développés au nom des dogmes de l'austérité.

Ainsi, fidèle à sa signature des accords de Bercy, si la CGT Finances Publiques se déclare prête à aller à la négociation, elle ne le fera pas dans n'importe quelles conditions et sur tout et n'importe quoi.

En interne, tout processus de négociation fera l'objet de débat en CEN pour déterminer clairement la stratégie et les contenus à porter.

Elle réaffirme que le cœur du dialogue social, sous toutes ses dimensions, est bien le CTR et qu'à ce titre seules les organisations qui y sont représentées ont la possibilité de négocier.



Montreuil, le 6 février 2014

Syndicat national
CGT Finances Publiques
Case 450 ou 451 •

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr
• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr
• dgfip@cgt.fr • Tél : 01.55.82.80.80
• Fax : 01.48.70.71.63

Elle entend s'assurer de la mise en place de cadres protecteurs et border la négociation en local pour empêcher toutes dérives de nature à introduire des situations défavorables par rapport aux acquis nationaux et créer des failles « jurisprudentielles ». (ex : règles de gestion, etc..).

Comme nous n'avons de cesse de l'écrire, dans un contexte de tensions extrêmes et de montées en puissance des attaques libérales et poujadistes en tout genre, nous croyons nécessaire d'utiliser tous les leviers disponibles pour non seulement construire les fronts de résistance et de reconquêtes sociales, mais aussi gagner des améliorations concrètes pour la vie des collègues.

La négociation doit donc être un outil de bonification du rapport de force pour gagner sur cette triple exigence. Cela ne trouvera sa pertinence que si nous imposons un changement avéré de méthode dans l'exercice du dialogue social.

Ça suppose d'agir à plusieurs niveaux. Tout d'abord, le traitement sincère des contentieux exige la réelle transparence sur les marges de manœuvres et les moyens mis par la Direction en face des revendications. Sans cette lisibilité préalable, nous estimons impossible d'apprécier les possibilités fournies de négocier.

Mais ne nous y trompons pas, cela pose une nouvelle fois la question du rapport de force.

Sans évoquer le fonds politique de la démarche stratégique à combattre, l'un des autres problèmes résulte de l'attitude de la Direction Générale jouant la tactique de l'opacité sur la réalisation des réformes et restructurations conduites localement.

Ainsi, se réfugiant derrière la liberté d'initiative laissée aux numéros un locaux pour l'application du plan d'action stratégique, la Direction Générale ne communique aucun élément sur l'avancée des travaux ou de leurs réflexions.

Le dernier exemple en date concerne la note du 13 janvier 2014 sur l'expertise de BNP PARIBAS rendue obligatoire pour toutes les ventes et acquisitions des

biens de l'état atteignant le seuil de 1 million d'euros. Ce type de gouvernance n'est plus acceptable !

Dans ces conditions, confirmer le CTR comme organe de référence, appelle des actes. Le premier doit se traduire par l'arrêt des pratiques consistant à systématiquement contourner les organisations syndicales représentatives.

Un autre des aspects à traiter porte sur le besoin de redonner du sens au préavis de grève. A cet effet, nous jugeons important de rappeler que son dépôt ouvre une période censée prévenir les conflits par le traitement des revendications exposées en son sein.

Jusqu'à présent, cet aspect est totalement évacué. Dans la dynamique du 20 mars, n'avons-nous pas à nous appuyer là-dessus pour mettre une pression supplémentaire sur la DG ?

Au-delà de ces éléments, la délégation est intervenue, en cohérence avec la campagne nationale lancée sur les conditions de vie de travail, pour exiger l'ouverture d'un processus de négociation.

Dans l'esprit indiqué dans la lettre d'infos n°48 en date du 23 janvier, nous avons proposé d'agencer celui-ci autour des différentes remontées de terrain collectées notamment au travers des éléments sur lesquels nous avons axé nos thématiques de campagne. Nous avons plaidé en faveur de la convocation de CTL dédié à cette question pour que nous fondions un réel diagnostic reflétant « la vraie vie des services ».

La Direction Générale semble favorable à cette proposition mais avec « plusieurs points de suspension ». Il est donc important que dans les processus de mobilisation, nous poussions fortement pour y imposer la coloration et le rythme souhaité.

Sur la proposition de la DG, d'ouvrir un cycle de négociation sur l'égalité « homme-femme » qui a fait l'objet d'un accord au niveau Fonction publique et Finances, la CGT Finances Publiques a demandé que les éléments de la négociation soient mis sur table pour juger sur pièce.

Toutefois, nous avons indiqué ne pas vouloir multiplier les sujets pour noyer le poisson dans un verre d'eau. Nous avons, à cet effet, insisté sur le caractère prégnant du dossier conditions de vie au travail.

Car après le recensement, après la réalisation de l'état des lieux, nous voulons amener la Direction à aller jusqu'au bout de ses derniers retranchements.

Au-delà du DUERP, du tableau de veille sociale et autre instrument de mesure, l'enjeu est bien pour nous de mettre sur la table toutes les revendications et d'inverser les logiques justifiant les restructurations et réingénierie des process de travail comme seule réponse à la souffrance des agents et comme mesures protectrices de nos missions.